



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

TENUE LE 12 AVRIL 2021 À 19 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à huis clos le 12 avril 2021 à compter de 19 h sous la présidence de M. le maire, Laurent Thibeault.

Sont présents :

Mmes Annie Girard
Suzan Lecours

MM. Michel Blackburn
Claude Riverin
Frédéric Villeneuve
tous conseillers formant quorum

Est absent :

M. Vallier Girard

Est également présent :

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, exerce la fonction de secrétaire du conseil municipal.

En raison des conditions d'urgence sanitaires en lien avec la pandémie qui sévit présentement au pays, la présente séance publique est tenue sans la présence des citoyens. Toutefois, elle est enregistrée et webdiffusée le lendemain sur le compte Facebook de la Municipalité.

ORDRE DU JOUR – ADOPTION RÉSOLUTION 2021-70

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Annie Girard
Et résolu à l'unanimité

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord constitué des sujets suivants et demeurant ouvert :

1. OUVERTURE

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021
- 1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 2021
- 1.4 DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS EN MARS 2021
- 1.5 DÉPÔT DE LA LISTE DES REVENUS REÇUS EN MARS 2021
- 1.6 CORRESPONDANCE

1.7 RAPPORT DES COMITÉS

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2.1 JULIE SIMARD SERVICES CONSEILS – OFFRE DE SERVICE AU MONTANT DE 2 850 \$ - MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET ADOPTION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION DES IMMEUBLES – **ACCEPTATION**
- 2.2 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – AUDIT DE PERFORMANCE – RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LE PROCESSUS ENCADRANT L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS – **DÉPÔT**
- 2.3 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA RUE DU QUAI AU MONTANT DE 22 000 \$ – **RENOUVELLEMENT**
- 2.4 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-ROSE-DU-NORD – ACHATS D'ÉQUIPEMENTS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE POUR UN MONTANT DE 1 062,64 \$ – **DEMANDE DE REMBOURSEMENT**
- 2.5 SIGNALISATION INTER-LIGNES – BALAYAGE ET NETTOYAGE DES RUES ET CHEMINS – OFFRE DE SERVICES AU MONTANT DE 3 718,29 \$ - **ACCEPTATION**
- 2.6 ÉLECTRICITÉ GRIMARD – FORNITURE ET INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE – OFFRE DE SERVICE AU MONTANT DE 1 495 \$ - **ACCEPTATION**

3. FINANCES

- 3.1 LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. – 4^E PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF – PROJET D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3 AU MONTANT DE 88 943,57 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.2 FIRME CAIN LAMARRE – HONORAIRES TOTALISANT 6 213,86 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.3 MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – COLLECTE D'ORDURES ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES – INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS – FACTURATION DE SERVICES AU MONTANT DE 9 550 \$ - **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.4 WSP – HONORAIRES TOTALISANT 13 636,04 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.5 WSP – HONORAIRES TOTALISANT 3 035,34 \$ – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.6 SENTIER DE MOTONEIGE – VERSEMENT ANNUEL AU MONTANT DE 5 557 \$ RÉPARTI ENTRE LES PROPRIÉTAIRES DES CINQ DROITS DE PASSAGE – **AUTORISATION DE PAIEMENT**
- 3.7 CLUB DU PETIT LAC SAINT-GERMAIN – 1^{ER} VERSEMENT DE L'ENTENTE CONCERNANT L'ENTRETIEN D'ÉTÉ DU CHEMIN AU MONTANT DE 10 047,50 \$ - **AUTORISATION DE PAIEMENT**

4. URBANISME

- 4.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – **DÉPÔT**
- 4.2 MADAME CLAUDIA VILLENEUVE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM-21-02) – PROPRIÉTÉ SISE AU 210, 2^E CHEMIN DU LAC-BOUCHARD – **ACCEPTATION**

5. RÈGLEMENTS

- 5.1 RÈGLEMENT 308-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 348 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 348 000 \$ - RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA DESCENTE-DES-FEMMES – **ADOPTION**

6. DIVERS**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**ADOPTÉ****PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{er} MARS 2021 –
ADOPTION
RÉSOLUTION 2021-71**

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a été expédié à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus au 2^e alinéa de l'article 148 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte tel que présenté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉ**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 MARS 2021 –
ADOPTION
RÉSOLUTION 2021-72**

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du 15 mars 2021 du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a été expédié à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus au 1^{er} alinéa de l'article 156 du *Code municipal du Québec* ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte tel que présenté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 mars 2021.

ADOPTÉ**DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS EN MARS 2021**

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en mars 2021 totalisant 217 534,20 \$. La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

DÉPÔT DE LA LISTE DES REVENUS REÇUS EN MARS 2021

Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en mars 2021 totalisant 343 862,85 \$. La présente liste est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'onglet publication.

CORRESPONDANCE

Compensation pour droit de passage sur des propriétés de votre municipalité

Le club de motoneige Caribou-Conscrits demande à la Municipalité une aide financière afin de maintenir les sentiers sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord.
(Le 3 mars 2021)

Problématique de chats errants

Un citoyen de la municipalité, M. Etienne Voyer, fait part aux membres du Conseil de certains commentaires concernant la problématique de chats errants sur le territoire de la municipalité. Ce dernier mentionne notamment l'obligation évoquée par la Municipalité d'être informée avant toute action des

citoyens afin de pouvoir procéder à un remboursement. M. Voyer rappelle avoir déjà réalisé une démarche préalable auprès de la Municipalité afin de régler la présente situation.
(Le 17 mars 2021)

Refinancement d'un montant de 104 600 \$ relatif à un emprunt échéant le 26 juillet 2021

Le ministère des Finances du Québec informe la Municipalité de la nécessité de refinancer un emprunt de 104 600 \$ qui viendra à échéance le 26 juillet 2021. Cet emprunt avait été réalisé dans le cadre du projet de la station de production d'eau potable de la Municipalité.
(Le 19 mars 2021)

Problématique de chats errants

À la suite du visionnement de la séance publique du 1^{er} mars dernier, la citoyenne, Mme Marie Blackburn, adresse un certain nombre de questionnements aux membres du conseil municipal touchant entre autres la sensibilisation des citoyens, la réglementation, le transport des chats capturés vers un refuge et les démarches antérieures envers la Municipalité.
(Le 20 mars 2021)

Report de paiement pour les services de la Sûreté du Québec

La ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, informe le président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Jacques Demers, du report de paiement relativement à la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec, et ce, pour une deuxième année consécutive en raison des impacts économiques de la pandémie sur les finances municipales. Cette mesure temporaire permettra aux municipalités d'alléger provisoirement leurs responsabilités financières et de pourvoir aux services essentiels de leur population.
(Le 26 mars 2021)

RAPPORT DES COMITÉS

Comité de la culture

La conseillère, Mme Suzanne Lecours, rappelle aux membres du Conseil que le prêt de livres à la bibliothèque se fait toujours sur rendez-vous seulement. De plus, Mme Lecours tient à féliciter la coordonnatrice de la bibliothèque, Mme Marie-Josée Paradis, pour l'organisation et le déroulement de l'activité *Qui êtes-vous ?* qui a eu lieu au Pavillon de la Montagne le 20 mars dernier.

Société de développement

Le conseiller, M. Claude Riverin, informe les membres du Conseil qu'en raison de la pandémie et de l'arrêt des activités publiques, la Société de développement prévoyait terminer l'année financière 2020 avec un déficit. Toutefois, en raison de l'obtention de subventions salariales, l'exercice financier 2020 se termine finalement avec un léger surplus.

**JULIE SIMARD SERVICES CONSEILS – OFFRE DE SERVICES AU MONTANT DE 2 850 \$ -
MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ET ADOPTION D'UN PROJET PARTICULIER
DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION DES IMMEUBLES –
ACCEPTATION
RÉSOLUTION 2021-73**

ATTENDU QUE le règlement 19-405 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay est entré en vigueur le 11 décembre 2020 ;

ATTENDU l'obligation de la Municipalité de se conformer au schéma et d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme en conformité avec ledit règlement ;

ATTENDU l'offre de services de Julie Simard Services conseils au montant de 2 850 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve
Appuyé par M. Claude Riverin

Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'offre de services au montant de 2 850 \$ de Julie Simard Services Conseils d'amender le plan d'urbanisme, le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats en plus d'ajouter un règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification et d'occupation des immeubles, le tout en conformité avec le règlement 19-405 de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

ADOPTÉ

**COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – AUDIT DE PERFORMANCE – RAPPORT D'AUDIT PORTANT SUR LE PROCESSUS ENCADRANT L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS – DÉPÔT
RÉSOLUTION 2021-74**

ATTENDU le mandat de la Commission municipale du Québec de procéder à des rapports d'audit de conformité du processus d'adoption des règlements au sein de plusieurs municipalités au Québec ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a été choisie par la Commission municipale afin de faire partie de ce processus d'audit de performance ;

ATTENDU les travaux réalisés au cours des dernières semaines ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal confirme le dépôt du rapport d'audit de la Commission municipale du Québec portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Girard.

ADOPTÉ

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DE LA RUE DU QUAI AU MONTANT DE 22 000 \$ – RENOUELEMENT
RÉSOLUTION 2021-75**

ATTENDU QUE le ministère des Transports propose de bonifier l'entente relative au contrat de déneigement de la rue du Quai de 8,7 %, s'élevant à 20 000 \$;

ATTENDU QUE le ministère des Transports est disposé à verser un montant supplémentaire de 2 000 \$ à la Municipalité, en contrepartie de la disponibilité du camion de déneigement deux semaines plus tôt en automne ainsi que deux semaines plus tard au printemps à raison de 500 \$ par semaine ;

ATTENDU que les membres du Conseil sont favorables à signer une entente de 3 ans avec le ministère des Transports pour le déneigement de la rue du Quai ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au renouvellement du contrat de déneigement du ministère des Transports du Québec d'une durée de trois ans, et ce, au montant de 22 000 \$ par an.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Girard, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord le présent contrat.

ADOPTÉ

**SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-ROSE-DU-NORD – ACHATS D'ÉQUIPEMENTS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE POUR UN MONTANT DE 1 062,64 \$ – DEMANDE DE REMBOURSEMENT
RÉSOLUTION 2021-76**

ATTENDU la nécessité pour la Société de développement de procéder à l'achat de certains équipements d'hygiène en lien avec la pandémie ;

ATTENDU les dépenses engendrées par de tels achats ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Annie Girard
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au remboursement du montant des dépenses occasionnées par la pandémie à la Société de développement pour un montant de 1 062,64 \$

ADOPTÉ

**SIGNALISATION INTER-LIGNES – BALAYAGE ET NETTOYAGE DES RUES ET CHEMINS – OFFRE DE SERVICES AU MONTANT DE 3 718,29 \$ - ACCEPTATION
RÉSOLUTION 2021-77**

ATTENDU QUE l'entreprise Signalisation Inter-lignes offre à la Municipalité de procéder au balayage et au nettoyage des rues pour un montant de 3 718,29 \$ taxes incluses, représentant 22 heures de camion balai mécanique et 11 heures de camion citerne au tarif de 98 \$ par heure ;

ATTENDU QU'une partie de ces frais seront remboursés par le ministère des Transports en lien avec la rue du Quai ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Annie Girard
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'offre de services de Signalisation Inter-lignes concernant le balayage et le nettoyage des rues pour un montant de 3 718,29 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

**ÉLECTRICITÉ GRIMARD – FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE – OFFRE DE SERVICE AU MONTANT DE 1 495 \$ - ACCEPTATION
RÉSOLUTION 2021-78**

ATTENDU la résolution 2021-38 de la séance publique du 1^{er} mars 2021 concernant l'achat par la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord d'un véhicule électrique, et ce, à coût nul ;

ATTENDU la résolution 2021-39 de la séance publique du 1^{er} mars 2021 concernant la demande de subvention de la Municipalité dans le cadre du Fonds pour le développement durable de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ATTENDU la nécessité de faire l'acquisition d'une borne de recharge électrique ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par Mme Annie Girard
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord accepte l'offre de service d'Électricité Grimard concernant la fourniture et l'installation d'une borne de recharge électrique pour un montant de 1 495 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

**LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. – 4^E PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF – PROJET D'UN NOUVEAU PUIS NO. 3 AU MONTANT DE 88 943,57 \$ –
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-79**

ATTENDU les travaux en lien avec le projet d'un nouveau puits no. 3 ;

ATTENDU la nécessité de procéder au 4^e paiement du décompte progressif aux Entreprises Rosario Martel inc. ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au 4^e paiement du décompte progressif aux Entreprises Rosario Martel inc., et ce, au montant de 88 943,57 \$.

ADOPTÉ

**FIRME CAIN LAMARRE – HONORAIRES TOTALISANT 6 213,86 \$ –
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-80**

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité d'être accompagnée dans l'exécution de certains dossiers par une ressource externe spécialisée en droit municipal ou autres ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement des honoraires de la société d'avocats *Cain Lamarre* au montant de 6 213,86 \$.

ADOPTÉ

**MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – COLLECTE D'ORDURES ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES –
INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS – FACTURATION DE SERVICES AU MONTANT DE 9 550 \$ -
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-81**

ATTENDU l'entente entre la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et la MRC du Fjord-du-Saguenay concernant la collecte d'ordures et de matières résiduelles pour les industries, commerces et institutions (ICI) ;

ATTENDU la nécessité de procéder au paiement annuel de ladite entente ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzan Lecours
Appuyé par Mme Annie Girard
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement de la facture annuelle concernant la collecte d'ordures et de matières résiduelles pour les industries, commerces et institutions de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour un montant de 9 550 \$

ADOPTÉ

**WSP – HONORAIRES TOTALISANT 13 636,04 \$ –
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-82**

ATTENDU l'engagement de la société WSP en lien avec le projet des eaux usées ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Blackburn
Appuyé par M. Claude Riverin
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement de la facture intérimaire de la société WSP au montant de 13 636,04 \$.

ADOPTÉ

**WSP – HONORAIRES TOTALISANT 3 035,34 \$ –
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-83**

ATTENDU l'engagement de la société WSP en lien avec l'étude de faisabilité du mur de soutènement du bâtiment d'accueil ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Annie Lecours
Appuyé par M. Frédéric Villeneuve
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement de la facture intérimaire de la société WSP au montant de 3 035,34 \$.

ADOPTÉ

**SENTIER DE MOTONEIGE – VERSEMENT ANNUEL AU MONTANT DE 5 557 \$ RÉPARTI ENTRE LES
PROPRIÉTAIRES DES CINQ DROITS DE PASSAGE –
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-84**

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un montant aux propriétaires qui accordent un droit de passage pour le sentier de motoneige de calibre international ;

ATTENDU QUE ce montant doit être versé annuellement ;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Annie Girard
Appuyé par Mme Suzan Lecours
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au paiement annuel à être versé aux propriétaires concernés totalisant 5 557 \$ et réparti de la façon suivante :

MM.	Serge Bouchard	1 500 \$
	Jean-Claude Duguay	600 \$
	Société Lacoudes	2 190 \$
	Gilles Tremblay	1 000 \$
	Robin Tremblay	267 \$

ADOPTÉ

**CLUB DU PETIT LAC SAINT-GERMAIN – 1^{ER} VERSEMENT DE L'ENTENTE CONCERNANT L'ENTRETIEN
D'ÉTÉ DU CHEMIN AU MONTANT DE 10 047,50 \$ -
AUTORISATION DE PAIEMENT
RÉSOLUTION 2021-85**

ATTENDU l'entente entre la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et le Club du petit lac Saint-Germain concernant l'entretien d'été du chemin ;
 ATTENDU la nécessité de procéder au 1^{er} versement de l'entente annuelle ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Villeneuve
 Appuyé par Mme Suzan Lecours
 Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord procède au 1^{er} versement de ladite entente annuelle au montant de 10 047,50 \$

ADOPTÉ

**RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT –
 DÉPÔT**

Le rapport de l'inspectrice en bâtiment et en environnement pour le mois de mars 2021 est déposé au Conseil. Dix-huit permis ont été émis.

**MADAME CLAUDIA VILLENEUVE – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM-21-02) – PROPRIÉTÉ
 SISE AU 210, 2^E CHEMIN DU LAC-BOUCHARD –
 ACCEPTATION
 RÉOLUTION 2021-86**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée par madame Claudia Villeneuve pour la propriété sise au 210, 2^e chemin du lac-Bouchard ;

ATTENDU QUE ladite demande vise à rendre conforme un bâtiment complémentaire (garage) existant qui est construit en cour avant, faisant front au bâtiment principal et ayant moins que 50% de la marge prescrite tel que stipulé à l'article 12.5.7 du règlement de zonage 249-2015 ;

ATTENDU QUE le demandeur n'a pas démontré que le refus d'Accorder cette dérogation mineure lui causerait un préjudice sérieux ;

ATTENDU QUE l'impact de l'emplacement du garage est « majeur » sur le terrain concerné ;

ATTENDU QUE le comité doute que la différence quant à l'emplacement initialement demandé et l'emplacement réellement construit soit le résultat d'une erreur de bonne foi ;

ATTENDU QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures 253-2015 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine recommande de refuser la demande de dérogation mineure DM-21-02.

En conséquence,

Il est proposé par m. Claude Riverin
 Appuyé par Mme Annie Girard
 Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord refuse la demande de dérogation mineure DM-21-02.

ADOPTÉ

**RÈGLEMENT 308-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 348 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 348 000 \$ -
 RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA DESCENTE-DES-FEMMES –
 ADOPTION
 RÉOLUTION 2021-87**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite procéder à des travaux de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord ne dispose pas actuellement du montant requis pour payer le coût de ces travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de contracter un emprunt à cette fin ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté par le maire, M. Laurent Thibeault, au montant de 431 223 \$ et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 15 mars 2021, sous le numéro de résolution 2021-66 ;

ATTENDU l'estimation initiale de la firme Gémel au montant de 348 000 \$;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse reçue par la Municipalité était de 410 737,40 \$ plus taxes ;

ATTENDU la demande au ministère des Transports du Québec de bonifier la subvention afin de combler l'écart entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire conforme ;

ATTENDU la réponse négative obtenue par le ministère des Transports ;

ATTENDU QU'un projet de règlement modifié a été présenté au Conseil afin de respecter le montant de l'estimation de la firme Gémel de 348 000 \$;

ATTENDU le retrait d'une section du projet de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Riverin
Appuyé par M. Michel Blackburn
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord adopte le règlement 308-2021 décrétant une dépense de 348 000 \$ et un emprunt ne devant pas excéder 348 000 \$ afin de permettre la réalisation des travaux de réfection de la rue de la Descente-des-Femmes.

ADOPTÉ

DIVERS

Chargeuse sur roues

Le conseiller, M. Michel Blackburn, informe les membres du Conseil que les démarches pour faire l'acquisition d'une chargeuse sur roues sont entamées et que le devis d'appels d'offres sera transmis à certains fournisseurs au cours des prochains jours.

Communication de la Sûreté du Québec

Le maire, M. Laurent Thibeault, fait part aux conseillers d'une communication téléphonique réalisée à la suite d'un appel reçu de la part de la Sûreté du Québec en lien avec la pandémie et des regroupements d'individus au quai de la municipalité. Aucun constat d'infraction n'a cependant été émis. Le maire rappelle l'importance de respecter les règles sanitaires en lien avec la pandémie.

Mise à l'eau des pontons

En raison de l'arrivée hâtive de températures plus clémentes, le conseiller, M. Frédéric Villeneuve, demande d'évaluer la possibilité de devancer la mise à l'eau des pontons le long du quai. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Girard, fait part à M. Villeneuve ainsi qu'aux autres membres du Conseil de la nécessité d'attendre l'arrivée du personnel saisonnier à la mi-mai avant d'entreprendre l'opération de mise à l'eau.

Compteurs d'eau

La conseillère, Mme Annie Girard, demande si la Municipalité a déjà procédé à l'acquisition des compteurs d'eau. De plus, Mme Girard souhaite que de la prévention soit réalisée auprès de la population concernant l'utilisation abusive d'eau, notamment en ce qui concerne le lavage des voitures et des entrées résidentielles.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Maryse Girard, confirme que la Municipalité possède actuellement 26 compteurs d'eau pour le non-résidentiel. Mme Girard avise également les membres du Conseil que de l'information sera transmis aux citoyens afin de promouvoir une utilisation responsable de l'eau.

Problématique de chats errants

À la suite des deux correspondances reçues en lien avec la problématique de chats errants, les membres du Conseil demande à la Municipalité d'évaluer la possibilité de se procurer des cages pouvant être utilisées par les citoyens afin de favoriser la capture des chats errants et de les relocaliser auprès d'un refuge pour animaux. De plus, les membres du Conseil demandent à ce que l'on revoit la réglementation sur les animaux domestiques et l'obtention de licences. Ces actions favoriseraient un meilleur contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question des citoyens n'a été adressée à la Municipalité.

**SÉANCE -
LEVÉE
RÉSOLUTION 2021-88**

Il est proposé par M. Claude Riverin
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord soit levée.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 21

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire